

ASSEMBLÉE NATIONALE

12 mars 2015

BIODIVERSITÉ - (N° 2064)

Commission	
Gouvernement	

Tombé

AMENDEMENT

N ° 1018

présenté par

M. Alauzet, Mme Abeille, Mme Allain, Mme Attard, Mme Auroi, M. Baupin, Mme Bonneton, M. Cavard, M. Coronado, M. de Rugy, Mme Duflot, M. François-Michel Lambert, M. Mamère, Mme Massonneau, Mme Pompili, M. Roumegas et Mme Sas

ARTICLE 2

I. – À l’alinéa 10, substituer aux mots :

« l’agriculture »,

les mots :

« une agriculture respectueuse de l’environnement et des bonnes pratiques agricoles » ;

II. - En conséquence, au même alinéa, après le mot :

« agricole »,

insérer les mots :

« conforme à la protection de l’environnement et aux bonnes pratiques agricoles ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Il existe un lien de complémentarité bénéfique entre l’agriculture et la biodiversité lorsque les pratiques de culture et d’élevage sont conformes aux bonnes pratiques agricoles permettant une amélioration de la production agricole et une diminution des risques pour l’être humain et l’environnement.